

Trajectoire de la pyramide d'interventions du CEBM – NIVEAU PRIMAIRE

Le CEBM a conçu ce document afin de vous guider dans l'instauration d'une trajectoire relative aux mesures de soutien progressives en milieu scolaire. Il est essentiel de tenir compte du niveau développemental de l'enfant, de ses antécédents et de ses différences individuelles lorsque vous êtes confronté à des situations délicates. Il est fortement conseillé de consulter les lignes directrices et les politiques adoptées par votre commission scolaire, de même que les protocoles et les plans de sécurité propres à votre école.

Palier 3 – [Pratiques individualisées](#) destinées à PEU d'élèves, lors des heures de classe

- ☐ Au palier 3, le personnel scolaire (enseignant, enseignant-ressource, personnel de soutien) instaure des mesures pendant les heures de classe (en ajout à celles des paliers 1 et 2) pour PEU d'élèves qui nécessitent [davantage de soutien et d'accompagnement individuels et intensifiés](#) – ils tirent profit de plages de temps individualisées au sein d'un endroit alternatif (OASIS/[CSB](#)).
- ☐ Procurer des [pratiques plus personnalisées](#) et établir des points-de-contact plus intensifs. Faire en sorte que le [positionnement de l'adulte soit adapté à l'élève au palier 3](#). S'il n'est pas déjà mis en place, il importe de développer le [plan d'action préventif](#) de l'élève, et de privilégier la collaboration et la communication avec tous les adultes impliqués. Offrir des moments et des lieux pour que l'élève puisse prendre des pauses et/ou évacuer ses émotions refoulées.
- ☐ Gérer les **situations difficiles** (p.ex. code vestimentaire, retards, absence de matériel requis, refus de travailler, est dérangeant en classe, répliques, langage grossier, etc.), où l'élève peut être dérégulé, en suivant les suggestions incluses dans le [plan d'action préventif](#) de l'élève ou dans son PEI (par l'enseignant). Au besoin, demander l'aide d'un adulte attiré à un endroit alternatif (OASIS, [CSB](#), ou autres espaces), en vue d'un retour éventuel en classe. **Aucun élève ne devrait être acheminé au bureau de la direction pour ce type d'incidents.** S'assurer de faire un suivi et de régler toutes répercussions potentielles résultantes de la situation concernée. Des incidents répétitifs (en fonction du type d'évènement, de l'intensité/de la gravité, de la fréquence) peuvent exiger une analyse plus approfondie, une collecte de données et un suivi avec l'élève/les parents. Cela peut également conduire à explorer la nécessité d'apporter des changements potentiels au [plan d'action préventif](#) de l'élève, ainsi que d'évaluer le besoin d'avoir un plus grand nombre de mesures intensives.
- ☐ Pour faire face **aux incidents plus sérieux** (p.ex. menaces verbales, éruptions physiques, destruction de biens, etc.), s'assurer de la présence de deux adultes et respecter les suggestions contenues dans le [plan d'action préventif](#) de l'élève ou dans son PEI quant aux [techniques de désescalade](#) (il pourrait, entre autres, bénéficier d'un séjour dans [la salle des émotions](#)). Solliciter l'aide d'un adulte désigné, tel que le TES affilié au [CSB](#), pour effectuer un point-de-contact (**en premier lieu, ne pas diriger l'élève directement au bureau de la direction**), et tenir la direction informée (consulter le [plan de sécurité de l'élève](#) ou le [protocole de sécurité de l'école](#)). Il importe de répertorier et de communiquer l'incident avec le personnel impliqué avec l'élève et ses parents. Les incidents répétitifs nécessitent une analyse plus approfondie, une collecte de données et un suivi auprès de l'élève/des parents. Cela peut également conduire à produire d'éventuelles modifications au [plan d'action préventif](#) de l'élève, et la nécessité d'évaluer le besoin d'instaurer plus de mesures intensives.
- ☐ Dans l'éventualité **d'une situation qui est devenue une question de sécurité**, relative au projet de loi 56 et/ou 9 (p.ex. intimidation, violence, agressions sexuelles, possession d'une arme, etc.), utiliser des [techniques de désescalade](#) au besoin, référer l'élève à un membre du personnel de soutien ou à un adulte désigné dans le but d'effectuer un point-de-contact, faire intervenir la direction de l'école et suivre les étapes du plan de lutte contre la violence et l'intimidation dans les écoles. Il est important de répertorier et de faire part de l'incident, et ce, conformément au plan de lutte contre la violence et l'intimidation dans les écoles.
- ☐ Consulter la [liste des pratiques individualisées](#), de même que [l'aide-mémoire au palier 3](#) pour y puiser des idées. Réviser la [liste de considérations au palier 3](#) afin de déterminer où l'on se situe sur la trajectoire.

Palier 3 – [Pratiques individualisées](#) pour PEU d'élèves (corridor, récréation, dîner, service de garde) lors des transitions

- Au palier 3, le personnel scolaire (surveillant du dîner, surveillant de la cour de récréation, personnel de soutien, éducateur au service de garde, etc.) instaure des mesures au cours des transitions (en complément à celles des paliers 1 et 2) pour PEU d'élèves qui nécessitent [davantage de soutien et d'accompagnement](#), et qui tirent profit [d'une récréation/d'un dîner en lieu refuge](#) au sein d'un endroit alternatif (OASIS, [CSB](#)).
- Gérer les **situations difficiles** (p.ex. code vestimentaire, dérangement d'un jeu/d'une activité, conflit mineur, langage grossier, etc.) où l'élève peut être dérégulé, en suivant les recommandations comprises dans le plan d'action ou dans le PEI de l'élève (par l'enseignant). Si nécessaire, demander l'aide d'un adulte attitré à un lieu alternatif (OASIS, [CSB](#) ou autres endroits). **Aucun élève ne devrait être acheminé au bureau de la direction pour ce type d'incidents.** Veiller à effectuer un suivi et à rectifier toutes répercussions potentielles découlant de la situation concernée. Des incidents répétitifs (en fonction du type d'événement, de l'intensité/de la gravité, de la fréquence) peuvent exiger une analyse plus approfondie, une collecte de données et un suivi avec l'élève/les parents. Cela peut également se traduire par des modifications potentielles au [plan d'action préventif](#) de l'élève et à évaluer la nécessité d'adopter plus de mesures intensives.
- Pour faire face **aux incidents plus sérieux** (p.ex. menaces verbales, éruptions physiques, destruction de biens, etc.), s'assurer de la présence de deux adultes, respecter les suggestions incluses dans le [plan d'action préventif](#) de l'élève ou dans son PEI afférentes aux [techniques de désescalade](#) (il pourrait bénéficier d'une visite à [la salle des émotions](#)). Demander l'aide d'un adulte désigné, tel que le TES affilié au [CSB](#) pour établir un point-de-contact (**en premier lieu, ne pas diriger l'élève directement au bureau de la direction**), et tenir la direction informée (consulter le [plan de sécurité de l'élève](#) ou le [protocole de sécurité de l'école](#)). Il importe de répertorier et de communiquer l'incident avec le personnel impliqué auprès de l'élève. Les incidents récurrents nécessitent une analyse plus poussée, une collecte de données et un suivi avec l'élève/les parents. Cela peut également conduire à explorer la nécessité d'effectuer des changements potentiels au [plan d'action préventif](#) de l'élève, et de se questionner sur le besoin d'avoir un plus grand nombre de mesures intensives.
- Dans l'éventualité **d'une situation qui est devenue une question de sécurité**, relative au projet de loi 56 et/ou 9 (p.ex. intimidation, violence, agressions sexuelles, possession d'une arme, etc.), utiliser des [techniques de désescalade](#) au besoin, [s'adresser à un membre du personnel de soutien ou à adulte désigné pour effectuer un point-de-contact](#), faire intervenir la direction de l'école, et suivre les étapes du plan de lutte contre la violence et l'intimidation dans les écoles. Il est important de répertorier et de faire part de l'incident, et ce, conformément au plan de lutte contre la violence et l'intimidation dans les écoles.
- Consulter le document : [La pyramide d'intervention au cours des périodes de transition](#) , pour obtenir des idées supplémentaires.